

de ce document, qu'il doit rendre au moment de son départ. Des représentants de l'ordre peuvent demander à voir cette carte à tout moment. La catégorie FM-T indique quelles activités les touristes peuvent pratiquer, notamment dans les domaines du sport, de la santé ainsi que de la culture et de l'art. La période de 180 jours ne peut être prolongée que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si un médecin certifie que vous n'êtes pas en état de voyager. S'ils ne respectent pas leur statut de touriste ou s'ils séjournent plus de 180 jours, les visiteurs peuvent se faire expulser du pays et ils peuvent se voir imposer une amende s'ils perdent leur FM-T.

Vous voyagez en voiture

Les permis de conduire canadiens sont valides au Mexique. Mais pour faire entrer un véhicule canadien sur le territoire mexicain, il faut remplir certaines formalités.

Tous les touristes qui entrent au Mexique doivent se procurer une carte de touriste (la FM-T), sauf s'ils séjournent un maximum de 72 heures et qu'ils restent dans la zone qui longe la frontière américaine. Les étrangers qui voyagent en voiture doivent payer une taxe de tourisme de 19 \$US au moment de leur arrivée, avant d'obtenir la carte de touriste.

De plus, pour faire entrer un véhicule immatriculé à l'étranger, ils doivent se procurer un permis d'importation temporaire d'un véhicule — la *solicitud de importación temporal de vehículos*. Ce permis est délivré à la frontière, sur présentation des documents suivants (originaux et copies) :

- une preuve de propriété du véhicule;
- une preuve d'immatriculation au Canada;
- une déclaration de tout créancier, autorisant l'importation temporaire du véhicule;
- un permis de conduire canadien valide;
- une preuve de citoyenneté.

Si vous avez loué le véhicule, vous devrez présenter un contrat de location établi au nom de la personne qui apporte la voiture au Mexique et donnant une description du véhicule. Si la voiture appartient à votre entreprise, vous devrez présenter une preuve que vous êtes employé par l'entreprise propriétaire.

Le permis d'importation temporaire d'un véhicule n'est pas exigé dans certaines régions frontalières désignées, notamment la région immédiatement située au sud de la Californie, où se rend un grand